

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1821

présenté par
M. Dussopt

ARTICLE 23

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« 3° Au premier alinéa du III de l'article L. 5217-19, les mots : « aux trois derniers alinéas de ce » sont remplacés par le mot : « au ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence, pour coordination législative.